

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES

Abréviations employées dans cette fiche technique sur la sécurité des substances :
 N/D = non disponible, S/O = sans objet, ppm = parties par million, VLE = valeur limite d'exposition
 Évaluation des risques NFPA : 4 – Très élevé, 3 - Élevé, 2 - Moyen, 1- Léger, 0- Aucun, X - Vide

RISQUES SIMDUT : LÉGER

ÉVALUATION DES RISQUES NFPA : AUCUN
 SANTÉ - 1, INFLAMMABILITÉ - 0 , RÉACTIVITÉ - 0

SECTION 1 – IDENTIFICATION ET USAGE DU PRODUIT

IDENTIFIANT DU PRODUIT :		PRODUIT D'ENTRETIEN POUR PLANCHER ULTRA/D-ODOR	
USAGE DU PRODUIT :		ÉLIMINATEUR DE MAUVAISES ODEURS	
NOM DU FABRICANT :		ULTRA CHEM INDUSTRIES LTD.	NOM DU FOURNISSEUR :
ADRESSE RUE :		#1-7107, RUE VENTURE	ADRESSE RUE :
VILLE :	DELTA	PROVINCE/ ÉTAT	C.-B.
VILLE :		PROVINCE :	
CODE POSTAL	V4G 1H7	NUMÉRO D'URGENCE :	1-800-535-5053
CODE POSTAL		NUMÉRO D'URGENCE	:

SECTION 2 - INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	NUMÉRO DU REGISTRE CAS	DOSE LÉTALE (50 %) DE L'INGRÉDIENT (SPÉCIFIER ESPÈCE ET VOIE D'EXPOSITION)	CONCENTRATION LÉTALE (50 %) DE L'INGRÉDIENT (SPÉCIFIER ESPÈCE ET VOIE D'EXPOSITION)
(C12-18) CHLORURE DE N-ALKYLDIMÉTHYLDENZYLAMMONIUM	1	68391-01-5	N/D	7 000 MG/KG (voie orale, rat)
(C12-14) CHLORURE DE N-ALKYLDIMÉTHYLDENZYLAMMONIUM	1	68956-79-6	250 MG/KG (voie orale, rat)	7 000 MG/KG (voie orale, rat)
ALCOOL DÉNATURÉ	10	64-17-5	3 450 MG/KG (voie orale, rat)	2000 PPM/10 H
EAU	88	7732-18	N/D	N/D

SECTION 3 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	LIQUIDE	ODEUR ET ASPECT :	PARFUM DE CERISE; SOLUTION LIQUIDE LÉGÈREMENT AMBRÉE		SEUIL OLFACTIF (ppm) :	S/O
PRESSION DE VAPEUR : (mm Hg)	33 mmHg	DENSITÉ DE VAPEUR : (Air = 1)	<1	TAUX D'ÉVAPORATION (n-acétate de butyle = 1)	>1	POINT DE CONGÉLATION : < 0°C
pH :	7,5-8,0	DENSITÉ RELATIVE (Eau = 1)	1,02	COEFFICIENT DE RÉPARTITION HUILE/EAU :	SOLUBLE DANS L'EAU À 100 %	

SECTION 4 - RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

INFLAMMABILITÉ SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS?			
OUI	NON	X	
MOYENS D'EXTINCTION : COMME POUR UN INCENDIE CONCENTRIQUE			
MESURES SPÉCIALES : MESURES NORMALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE			
POINT D'ÉCLAIR ET MÉTHODE :	S/O	LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ (% PAR VOLUME) :	S/O
		LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ (% PAR VOLUME) :	S/O
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :	S/O	PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	AUCUN
RISQUES D'EXPLOSION / SENSIBILITÉ AUX CHOCS	S/O	SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES :	S/O

SECTION 5 - RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE SI NON, DANS QUELLES CONDITIONS?	
OUI	X NON
SUBSTANCES INCOMPATIBLES. SI OUI, LESQUELLES?	
OUI	X NON AGENT DE SURFACE ANIONIQUE
RÉACTIVITÉ, ET DANS QUELLES CONDITIONS?	
AUCUNE	
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX?	
AUCUN	

IDENTIFIANT DU PRODUIT : PRODUIT D'ENTRETIEN POUR PLANCHER ULTRA/D-ODOR

SECTION 6 – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

VOIE D'ADMINISTRATION :	CONTACT AVEC LA PEAU	X	ABSORPTION PAR LA PEAU	X	CONTACT AVEC LES YEUX	X	INHALATION	X	INGESTION	X
-------------------------	----------------------	---	------------------------	---	-----------------------	---	------------	---	-----------	---

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGÛE AU PRODUIT :

LE CONTACT AVEC LES YEUX/LA PEAU, L'INHALATION OU L'INGESTION PEUVENT PROVOQUER UNE IRRITATION.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE AU PRODUIT :

IRRITATION OCULAIRE ET CUTANÉE.

LIMITES D'EXPOSITION : N/D	PROPRIÉTÉS IRRITANTES DU PRODUIT : CONTACT AVEC YEUX/PEAU	SENSIBILISATION AU PRODUIT : N/D	CANCÉROGÉNÉCITÉ : NON
TÉRATOGENÉCITÉ : N/D	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION N/D	MUTAGÉNÉCITÉ : N/D	PRODUITS SYNERGIQUES : N/D

SECTION 7 - MESURES PRÉVENTIVES

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

GANTS (SPÉCIFIÉ) : NÉOPRÈNE OU CAOUTCHOUC	RESPIRATEUR (SPÉCIFIÉ) : S/O	YEUX (SPÉCIFIÉ) : LUNETTES DE SÉCURITÉ
CHAUSSURES (SPÉCIFIÉ) : IMPERMÉABLES	VÊTEMENTS (SPÉCIFIÉ) : S/O	AUTRE (SPÉCIFIÉ) : NON

MESURES D'INGÉNIÉRIE (SPÉCIFIÉ, VENTILATION, ISOLATION DU PROCÉDÉ) :

VENTILATION GÉNÉRALE HABITUELLEMENT SUFFISANTE.

MESURE À PRENDRE EN CAS DE FUITE ET DE DÉVERSEMENT :

RETENIR LA FUITE OU LE DÉVERSEMENT À L'AIDE D'UN MATÉRIAU ABSORBANT NON RÉACTIF ET PLACER DANS UN FÛT.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

SELON LES EXIGENCES DES GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAL.

MÉTHODES ET ÉQUIPEMENT DE MANUTENTION :

MÉTHODES NORMALES DE MANUTENTION.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE STOCKAGE

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT BIEN AÉRÉ FRAIS ET SEC.

RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX EN MATIÈRE D'EXPÉDITION :

MÉTHODES NORMALES. NE PAS CONGELER.

NUMÉRO ONU TMD :

S/O

SECTION 8 - PREMIERS SOINS

MESURES SPÉCIFIQUES :

CONTACT AVEC LES YEUX : RINCER ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU POTABLE. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN SI L'IRRITATION PERSISTE.

CONTACT AVEC LA PEAU : RINCER ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU POTABLE. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN SI L'IRRITATION PERSISTE.

INGESTION : BOIRE 3 À 4 GLASSES VERRES DE LAIT OU D'EAU. NE PAS FAIRE VOMIR. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

SECTION 9 - DATE DE PRÉPARATION DES FS

PRÉPARÉ PAR : ULTRA CHEM INDUSTRIES LTD. DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (604) 946-8357	DATE : OCTOBRE 2004
--	---	------------------------